

# CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2017-2018

## Organisation 1er tour du 14 et 15 Octobre 2017 INFOS DIVERSES

En cas de forfait prévenir d'urgence : Gérard VINCENDON-DUC tel 02 43 69 09 26 ou 06 16 96 27 42

**Les forfaits seront remplacés jusqu'au mardi soir 10 Octobre 2017 à 23h59**

Nombre de montées de notre Zones 1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Zone 1+2
Elites Messieurs et Dames	2 premiers en N1 Elites
Juniors Garçons et Filles	2 premiers en N1 Juniors ou en N2 Elites
Cadets et Cadettes	2 premiers en N1 Cadets ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N1 Minimes ou en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N1 Benjamins ou en N2 Minimes

Nombre de montées de notre Zones 1 et 2 vers la N1 Elites Messieurs après le tour 4 :

Catégories	Zone 1+2
Elites Messieurs N2	2 premiers en N1 Elites Messieurs

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Zones 1 et 2 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre
Elites Messieurs	6	4	3	3
Jeunes Garçons	3	3	2	2
Elites Dames	3	2	1	1
Juniors et Cadettes Filles	3	3	2	2
Minimes et Benjamines Filles	3	2	1	1

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Zones 1 et 2 en fonction des catégories après le tour 4 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre
Elites Messieurs	3	2	2	2
Jeunes Garçons	1	1	1	1
Elites Dames	2	1	1	1
Juniors et Cadettes Filles	1	1	1	1
Minimes et Benjamines Filles	1	1	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Ces chiffres pourront être revu suite à la réunion après la 4ème tour des responsables de chaque Ligue et des responsables Nationaux

**Le Classement de 1 à 48, 1 à 24, 1 à 32 ou 1 à 16 est administratif** : il pourra être modifié par tirage au sort du Juge-arbitre et selon les forfaits et repêchages éventuels.

**Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.**

- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

- **S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.**

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique);

- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique);

- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>

- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>

- Accès à l'application « FTT » pour smartphones (Android et IOS)

(Voir articles II.606.1 et II.606.2 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2017).

Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence pomotionnelle ou traditionnelle. (rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation

(application de l'article II.606 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2017).

**ABANDON** : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : "Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée."

(application de l'article IV.202.2 du chapitre 2, titre IV du règlement administratif 2017).